

# SYNDICAT MIXTE POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL SEANCE du 24 SEPTEMBRE 2020

*Sous la présidence de M. Marc BOUCHE, Président*

Monsieur Marc Bouché souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30

<u>Membres présents</u> : Déléguées d'Andolsheim	Mme Elisabeth BRAESCH
	Mme Pauline HAMRAOUI
Délégué de Bischwihr	M. Marie-Joseph HELMLINGER
Délégué de Fortschwihr	M. Michel CAUMETTE
Délégué de Grussenheim	Mme Estelle BRAULT-PELUZZI
Délégués de Porte du Ried	M. Christian DURR
	Mme Carine BAUMANN
Délégués de Horbourg-Wihr	M. Daniel BOEGLER
	M. Arthur URBAN
	Mme Pascale KLEIN
	M. Philippe SCHMIDT, suppléant de Mme Delphine RIESS-OSTERMANN
Délégué de Jebnheim	M. Joël HENNY
Délégué de Muntzenheim	M. Marc BOUCHE
Déléguée de Wickerswihr	Mme Danièle UTARD, suppléante de M. Richard LEY
Délégués de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach	Mme Josiane BIGEL
	M. Sébastien FRECHARD

Membres absents excusés :

Mme Carole AUBEL-TOURRETTE qui a donné procuration à M. Daniel BOEGLER

Mme Delphine RIESS-OSTERMANN remplacée par M. Philippe SCHMIDT

Secrétaire de séance : M. Marie-Joseph HELMLINGER

Assistait également à la réunion : M. Jean-Raphaël KUEHN, directeur général des services

### **Ordre du jour** :

1. Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2020
2. Compte rendu de la réunion du Bureau du 9 septembre 2020
3. Demande d'adhésion au syndicat de la commune de Durrenentzen pour la compétence périscolaire

4. Demande d'adhésion au syndicat de la commune d'Urschenheim pour la compétence périscolaire
5. Fixation des tarifs de location de l'Espace Ried Brun à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
6. Terrains : convention d'occupation à titre précaire
7. Convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la mise à disposition d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire
8. Compositions des commissions syndicales : culture, périscolaire
9. Renouvellement du marché de fourniture de gaz pour les bâtiments du syndicat
10. Fin des tarifs règlementés de vente de l'électricité
11. Anim'jeunes- nouvelle activité et tarif
12. Divers

### **Point 1.- APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DU 22 JUILLET 2020**

Sans objections

### **Point 2.- COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 9 SEPTEMBRE 2020**

M. Marc Bouché, Président, fait le compte rendu de la réunion du bureau du Comité syndical qui s'est tenue le 9 septembre 2020.

#### **Constat des visites des bâtiments de l'Espace Ried Brun et du Gymnase**

M. Marc Bouché, Président et M. Michel Caumette, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, ont fait un rapport de visites des bâtiments du syndicat, effectuée le 3 septembre 2020.

- ***Le bâtiment administratif et technique de l'Espace Ried Brun***

Le bâtiment construit en 2003, est dans un bon état et comporte une partie administrative qui comprend actuellement des bureaux qui restent inoccupés suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun en 2016 et qui pourraient être optimisés.

A l'arrière du bâtiment se trouve un local d'une surface d'environ 70 m<sup>2</sup>, qui avait été prévu pour un concierge du site à l'origine du projet, mais qui est resté inexploité à ce jour. M. Bouché pense qu'il serait judicieux de l'aménager pour pouvoir le louer, compte-tenu de sa situation et de son environnement (lieu calme, vue, terrasse ...).

La partie technique du bâtiment abrite les véhicules de service, la banque de matériel mise à disposition des associations et un atelier de stockage de matériel divers (tondeuse, visserie et équipements divers). Le matériel divers est resté en l'état et inexploité depuis la dissolution de 2016. M. Caumette pense qu'il serait judicieux de le céder aux communes intéressées du syndicat après vérification des équipements. Une date de rencontre pour les communes pourrait être envisagée.

- ***Le bâtiment culturel de l'Espace Ried Brun***

Les élus ont constaté un bâtiment en parfait état de conservation compte-tenu de sa date de construction en 2003. L'intérieur a même eu une cure de jouvence durant la période de confinement où les agents du syndicat en ont profité pour repeindre les murs du bar, des loges femmes et hommes, la scène de la salle de spectacle. Une visite sous forme de portes ouvertes pour la population pourrait être organisée afin de faire connaître les lieux et l'équipement impressionnant de la salle.

- **Le bâtiment gymnase du collèg**

M. Kuehn, DGS, a présenté aux élus le programme de réhabilitation du gymnase prévue jusqu'en 2022 et subventionné par le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Le projet d'aménagement du WC handicapé prévu est peut-être à revoir.

La partie intérieure du bâtiment, outre quelques soucis de stockage de certains matériels, est en bon état.

La partie extérieure (plateau sportif, piste d'athlétisme, parking pour les bus scolaires) présente par contre quelques lacunes.

Pour pallier ces insuffisances, M. Bouché a proposé d'organiser une matinée citoyenne avec les élus des conseils municipaux des communes adhérentes au syndicat. Divers ateliers seraient prévus pour améliorer le site (remise en peinture des emplacements des bus, des passages piétons, du plateaux sportif, désherbage de la piste d'athlétisme etc. ...).

Après un échange avec les membres présents, la date du samedi 24 octobre 2020 est arrêtée et un comité de pilotage comprenant M. Bouché, M. Boegler, Mme Braesch et M. Caumette est nommé. Il s'est réuni mercredi 16 septembre à 18 h 30 pour élaborer le programme de cette matinée.

### **Projet de modification des statuts du Syndicat**

M. Bouché a proposé une modification des statuts qui porterait sur les points suivants :

- Changement de la dénomination du syndicat
- Modification du contenu de certaines compétences
- Nouvelles répartitions du comité syndical
- Modalité de sortie en cas de retrait d'une compétence par une commune

Une étude sera menée sur ces différents points afin d'être proposée lors d'une prochaine réunion.

### **Réunion avec le personnel du Syndicat**

M. Bouché fait le compte-rendu de la réunion tenue avec le personnel du syndicat en date du 9 septembre 2020

Le relais d'assistantes maternelles reprendra ses activités en octobre. Les ateliers sont désormais autorisés mais seront tenus par les contraintes sanitaires (10 personnes en tout avec 3 professionnels maximum) et auront lieu à l'extérieur si possible.

L'éveil musical, activité du relais se fera désormais dans le hall modulaire de l'Espace Ried Brun sous forme de 3 groupes de 30 minutes au lieu de 2. Une désinfection systématique sera effectuée et un chauffage devra être prévu en période hivernale.

Le nombre d'abonnés à la saison culturelle s'élève au jour de la réunion à 131. Le nombre de 145 de l'année dernière pourrait être atteint.

Le service Anim'jeunes proposera un programme complet pour la Toussaint y compris les sorties extérieures qui avaient été supprimées durant l'été. En fonction de l'évolution sanitaire, certaines activités pourraient ne pas avoir lieu.

Pour la soirée de l'ouverture de saison du 11 septembre 2020, une simulation de placement des spectateurs dans la salle en zone rouge, siège vacant entre deux spectateurs, sera effectuée à titre expérimental.

Compte-tenu de l'interdiction des buvettes, il n'y aura pas de pot d'organisé cette année.

Pour les locations de l'Espace Ried Brun aux associations, une fiche sanitaire sera élaborée à l'appui des contrats qui devra être signée pour acceptation par les associations afin de dégager la responsabilité du syndicat en cas de survenance d'un cas de COVID.

### **Divers**

M. Helmlinger, Maire de Bischwihr a proposé de faire réaliser un chiffrage pour le remplacement des foyers lumineux du site Espace Ried Brun par des foyers led.

Il informe les membres qu'une subvention à hauteur de 50 % peut être octroyée par le syndicat départemental d'électricité.

### **Point 3.- DEMANDE d'ADHESION AU SYNDICAT DE LA COMMUNE DE DURRENTZEN POUR LA COMPETENCE PERISCOLAIRE**

*Communes ayant participé au vote : toutes les communes*

Par délibération du 10 juillet 2020, le conseil municipal de la Commune de Durrenentzen a décidé de demander l'adhésion au Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr pour la compétence optionnelle « Périscolaire ». Par ce biais, la Commune souhaite pérenniser la structure périscolaire implantée sur son territoire et en faciliter la gestion à travers le Syndicat.

Pour la gestion actuelle de sa structure, la Commune a une convention d'objectifs avec l'association « La Jeunesse du Ried Brun ».

La Commune a par ailleurs approuvé les statuts du Syndicat qui ont été présentés aux membres du Conseil Municipal.

Suite à cette demande, M. le Président a pris l'attache des services de la Préfecture étant donné que cette Commune est déjà représentée au sein du Syndicat par la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach pour la compétence obligatoire « collègue ».

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach représente pour la compétence obligatoire du « collègue » les Communes de Baltzenheim, Durrenentzen et Urschenheim. Ces Communes ne prenant part à aucune compétence optionnelle du Syndicat, elles n'en sont donc pas membres à titre individuel.

Ainsi, si la commune de Durrenentzen souhaite adhérer à une compétence optionnelle du syndicat, elle se doit d'adhérer à titre individuel (conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat).

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de M. le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Communes votantes, moins 1 abstention de M. Josiane Bigel,

- donne son accord à l'adhésion de la Commune de Durrenentzen au Syndicat Pôle Ried Brun pour la compétence périscolaire
- charge M. le Président de transmettre pour avis, conformément à l'article I 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, cette délibération aux Communes et à la Communauté de Communes, membres du Syndicat.
- Charge M. le Président de transmettre cette délibération à la commune de Durrenentzen

#### **Point 4.- DEMANDE d'ADHESION AU SYNDICAT DE LA COMMUNE D'URSCHENHEIM POUR LA COMPETENCE PERISCOLAIRE**

*Communes ayant participé au vote : toutes les communes*

Par délibération du 11 septembre 2020, le conseil municipal de la Commune de Urschenheim a décidé de demander l'adhésion au Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr pour la compétence optionnelle « Périscolaire ». Par ce biais, la Commune souhaite pérenniser la structure périscolaire implantée sur son territoire et en faciliter la gestion à travers le Syndicat.

Pour la gestion actuelle de sa structure, la Commune a une convention d'objectifs avec l'association « La Jeunesse du Ried Brun ».

La Commune a par ailleurs approuvé les statuts du Syndicat qui ont été présentés aux membres du Conseil Municipal.

Suite à cette demande, M. le Président a pris l'attache des services de la Préfecture étant donné que cette Commune est déjà représentée au sein du Syndicat par la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach pour la compétence obligatoire « collège ».

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach représente pour la compétence obligatoire du « collège » les Communes de Baltzenheim, Durrenentzen et Urschenheim. Ces Communes ne prenant part à aucune compétence optionnelle du Syndicat, elles n'en sont donc pas membres à titre individuel.

Ainsi, si la commune de Durrenentzen souhaite adhérer à une compétence optionnelle du syndicat, elle se doit d'adhérer à titre individuel (conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat).

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de M. le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Communes votantes, moins 1 abstention de Mme Josiane Bigel,

- donne son accord à l'adhésion de la Commune de Durrenentzen au Syndicat Pôle Ried Brun pour la compétence périscolaire
- charge M. le Président de transmettre pour avis, conformément à l'article I 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, cette délibération aux Communes et à la Communauté de Communes, membres du Syndicat.
- Charge M. le Président de transmettre cette délibération à la commune de Urschenheim

#### **Point 5.- FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE RIED BRUN à COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

*Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

**Décide**, de maintenir les tarifs et les conditions de location de l'Espace Ried Brun pour l'année 2021, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, comme suit :

##### **Salle de spectacles y compris hall modulaire**

- **Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried brun » :**

440 € par manifestation, 264 € par manifestation supplémentaire (par jour consécutif)

➤ **Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried brun » :**

780 € par manifestation, 468 € par manifestation supplémentaire (par jour consécutif)

➤ **Entreprises, partis politiques et unions syndicales des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun » :**

740 € par manifestation, 444 € par manifestation supplémentaire (par jour consécutif)

➤ **Entreprises, partis politiques et unions syndicales hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun » :**

980 € par manifestation, 588 € par manifestation supplémentaire (par jour consécutif)

### **Mise à disposition d'un agent de sécurité SSIAP1**

Tarif sur la base de 4 heures de mise à disposition : forfait 130 €

Cette prestation de mise à disposition est automatiquement incluse dans le contrat de location des manifestations accueillant du public.

### **Conditions de location**

- La location inclut la mise à disposition du régisseur durant la manifestation + 8 heures de mise à disposition du régisseur technique avant la manifestation (préparation, générale ...)
- 25 €/heure au-delà de la 8<sup>ème</sup> heure de mise à disposition du régisseur technique

### **Hall modulaire exclusivement**

Le Hall modulaire ne pourra être mis à disposition que pour les activités suivantes : exposition ou apéritif de mariage et en dehors des périodes allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires, entreprises ou particuliers des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

- 300 par jour (180 € par jour supplémentaire)

Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires, entreprises ou particuliers hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

- 380 € par jour (228 € par jour supplémentaire)

### **Nettoyage et dégradations constatées**

Les conditions de location de l'Espace Ried Brun en vigueur prévoient, de la part du loueur, un nettoyage sommaire afin de rendre les lieux rangés, balayés, sans tache ou marque, pour permettre à l'agent de nettoyage d'effectuer des travaux en profondeur.

Lorsque ces travaux de nettoyage sommaire ne sont pas effectués, un montant forfaitaire de 150 € pour nettoyage sera appliqué.

Lorsque des dégradations sont constatées (rayure du sol du hall modulaire, du parquet de la salle de spectacle ou sur des équipements), un montant forfaitaire de 900 € sera appliqué .

### **Préparation et rangement des équipements avec nettoyage**

Lorsque le loueur ne possède pas de service lui permettant de mettre en place les équipements, à savoir :

- préparation et rangement des chaises
- mise en place de tables dans le hall
- nettoyage complet des lieux

Il pourra lui être proposé, à sa demande, une prestation de mise en place par les services du Syndicat pour un montant forfaitaire de 300 €.

### **Forfait pour mise à disposition de gel hydroalcoolique**

Les nouvelles bornes de gel hydroalcoolique acquises récemment pourront être mise à disposition pour les locations de l'Espace Ried Brun à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Le comité syndical décide de mettre à disposition cet équipement moyennant un prix forfaitaire fixé à 10 € par jour de location avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

### **Restitution de l'acompte**

Lors de la signature du contrat de location, un acompte de 50 % sur le montant total de location est demandé au loueur.

Concernant cet acompte, le Comité Syndical prend les dispositions suivantes en cas d'annulation de la location

- Si l'annulation est faite dans un délai supérieur à 3 mois précédent la manifestation, l'acompte sera restitué au loueur.
- Si l'annulation est inférieure à 3 mois, l'acompte ne sera pas remboursé par le Syndicat.

En période de pandémie, l'acompte sera systématiquement restitué au loueur, quelque soit la date d'annulation de la manifestation.

## **Point 6.- TERRAIN : CONVENTION d'OCCUPATION PRECAIRE**

*Communes ayant participé au vote : toutes les communes*

La Communauté de Commune du Pays du Ried Brun a acquis le 26 juin 2014 une parcelle attenante à la Trésorerie de Muntzenheim, d'une superficie de 2 ha 98 a, afin de constituer une réserve foncière pour des projets futurs.

La propriété de cette parcelle a été transférée au Syndicat Pôle Ried Brun Collège de Fortschwihr par acte notarié du 22 décembre 2015.

Cette parcelle, dont les références sont les suivantes : section 25 n° 120 – lieu-dit Oberer Nachtweid – Commune de Muntzenheim, est exploitée par M. Husser Armand, résidant 25, rue principale à Muntzenheim qui assure la culture.

Le Syndicat souhaitant laisser disponible cette parcelle dans le cadre de construction ou aménagements futurs, une convention d'occupation à titre précaire a été établie pour une durée d'une année pour l(a) période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 et qui prend fin après la récolte de 2020.

Par délibération du 16 mars 2016, il a été décidé que la convention peut être renouvelable sur délibération expresse du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes

**Décide** de renouveler cette convention pour une nouvelle période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2020 jusqu'à la fin de la récolte 2021 ;

**Fixe** le montant de la location à 123,53 €/ha/an, identique à celui de la période précédente ;

**Dit** que cette convention pourra être renouvelée pour une nouvelle période par délibération expresse du Comité Syndical ;

**Autorise** M. le Président à signer cette convention.

## **Point 7.- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE**

*Communes ayant participé au vote : toutes les Communes*

Pour assurer ses missions techniques, le Syndicat a passé en date du 2 octobre 2019 une convention avec la Commune de Muntzenheim pour une mise à disposition de l'agent technique de la Commune à hauteur de 10 heures hebdomadaires.

La partie espace verts a été sous-traitée à une entreprise paysagère (tonte, débroussaillage, évacuation des produits de la tonte).

Cette solution n'est pas idéale et une proposition de mise à disposition d'un agent à hauteur de 20 heures hebdomadaires annualisées par le biais du Centre de Gestion a été évoquée par les membres du bureau du Comité lors de sa réunion du 9 septembre 2020.

Les missions qui seraient dévolues à cet agent sont les suivantes :

- entretien et dépannage sur les 3 bâtiments du syndicat dans des champs différents : changer les ampoules, plomberie, électricité, chauffage, serrurerie, équipements.
- Recensement des besoins de l'agent d'entretien du gymnase (personnel mis à disposition par Manne emploi) en matière de produits d'entretien, dysfonctionnement du bâtiment
- entretien des abords des bâtiments et plateau multisports (ramassage des déchets, désherbage, balayage des parkings si nécessaire et remise en état de la voirie publique, salage)
- espaces verts de l'Espace Ried Brun et du gymnase du collège : tonte, débroussaillage, évacuation des déchets verts, élagage, arrosage terrain de foot gymnase, confection de massifs et plantations, désherbage thermique, traçage du terrain de foot du gymnase avec M. Solohub )
- collecte des ordures ménagères en tri sélectif sur les sites "Espace Ried Brun" et collège
- assurer l'entretien courant des matériels et engins appartenant au syndicat (équipements techniques et banque de matériel associative)
- contrôle des véhicules de service (contrôles obligatoires, révisions, entretien)
- aide à la préparation des manifestations publiques organisées par le syndicat : mise en place de mobilier, tables et chaises, rangement
- aide ponctuelle au régisseur de la salle culturelle de l'Espace Ried Brun pour le montage et démontage des spectacles
- rendez-vous pour les vérifications des bâtiments (extincteurs, électricité, détection incendie, équipements sportifs ...)

Les coûts seraient remboursés au centre de gestion majorés de 4 % de frais de gestion.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25

**Considérant** que le Centre de Gestion du Haut-Rhin peut mettre des agents à disposition des établissements publics de coopération intercommunale pour assurer des missions temporaires.

**Considérant** que les dépenses supportées par le centre de gestion pour l'exercice de cette mission sont financées par l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention

**décide** de conventionner avec le centre de gestion du Haut-Rhin pour la mise à disposition d'un agent contractuel sur un emploi non permanent à compter du 12/10/2020 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (art. 3-I.1°) pour une durée maximale de 12



mois, compte-tenu le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

**décide** de fixer le temps de travail de cet agent contractuel à 20/35 hebdomadaire, annualisé ;

**décide** de fixer le traitement de cet agent sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 afférant au grade d'adjoint technique territorial ;

**décide** de faire bénéficier cet agent de la gratification de fin d'année octroyée au personnel syndical ;

**décide** de faire bénéficier cet agent des dispositions du régime indemnitaire institué par le syndicat (RIFSEEP), M. le Président se chargeant de la fixation du montant alloué ;

**charge** M. le Président du recrutement de cet agent contractuel ;

**autorise** M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec le centre de gestion du Haut-Rhin et toutes pièces afférentes à ce dossier ;

**dit** que les crédits nécessaires au financement de ce poste (art. 6218 du budget primitif 2020) du syndicat couvrent cette dépense.

## **Point 8.- COMPOSITION DES COMMISSIONS SYNDICALES CULTURE ET PERISCOLAIRE**

*Communes ayant participé au vote : toutes les Communes*

Sur proposition de M. le Président, le Comité syndical décide de créer deux commissions thématiques :

- ✓ Une commission périscolaire
- ✓ Une commission culture et communication

Commission périscolaire

- Suivi régulier des activités de l'association Jeunesse du Ried Brun (points d'étape annuel, suivi financier
- Etude éventuelle pour la gestion en propre régie

Commission culture et communication

- Programmation de la saison culturelle ERB
- Gestion du suivi du partenariat avec le Crédit Mutuel
- Programmation hors saison culturelle
- Communication

Un appel à candidatures va être lancé dans les conseils municipaux des communes concernées pour recueillir des candidatures et le point sera réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion fixée le mardi 8 décembre 2020.

## **Point 9.- RENOUELEMENT DU MARCHE DE FOURNITURE DE GAZ POUR LES BATIMENTS DU SYNDICAT**

*Communes ayant participé : toutes les Communes*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les consommateurs non domestiques dont la consommation de gaz est supérieure à 20 Mwh par an, doivent passer un contrat avec un fournisseur en offre de marché.

Les contrats actuels d'acheminement et de fourniture de gaz naturel viennent à échéance le 31 décembre 2020. Les bâtiments du Syndicat concernés sont les suivants :

- Gymnase à Fortschwihr
- Bâtiments administratifs et culturels de l'Espace Ried Brun à Muntzenheim

Pour ce renouvellement, le Comité syndical à l'unanimité des Communes votantes, charge M. le Président de lancer un appel d'offres pour attribuer ce marché à un prestataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Les critères retenus par le Comité syndical pour le jugement des offres, sont les suivantes :

- Prix des prestations ..... 70 %
- Mémoire technique, proximité commerciale ..... 30 %

### **Point 10.- FIN DES TARIFS REGLEMENTAIRES DE VENTE DE L'ELECTRICITE**

Le Syndicat Pôle Ried Brun dispose actuellement d'un contrat de fourniture d'électricité aux tarifs règlementés de vente chez EDF pour les bâtiments suivants :

- Bâtiment administratif de l'Espace Ried Brun à Muntzenheim (puissance souscrite 36 KVa)
- Gymnase à Fortschwihr (puissance souscrite 36 KVa)

Conformément à la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaire, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros seront éligibles aux tarifs règlementés de l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Syndicat ne remplit pas ces critères d'exigibilité aux tarifs règlementés de vente de l'électricité. Conformément à la loi du 8 novembre 2019, le contrat aux tarifs règlementés de vente prendra fin automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il y a donc lieu de signer avant cette date un nouveau contrat de fourniture en offre de marché.

Pour ce nouveau contrat, le Comité Syndical, à l'unanimité des Communes votantes, charge M. le Président de lancer un appel d'offres pour attribuer le marché à un prestataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Les critères retenus par le Comité syndical pour le jugement des offres sont les suivants :

- Prix des prestations ..... 70 %
- Mémoire technique, proximité commerciale ..... 30 %

### **Point 11.- ANIM'JEUNES – NOUVELLE ACTIVITE ET TARIF**

*Communes ayant participé : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr*

M. Steve Casotti, responsable du service animation jeunesse du syndicat propose la nouvelle activité suivante, à l'occasion des vacances de la Toussaint :

Activité	Lieu	Tarif proposé	
		Communes adhérentes à la compétence	Communes non adhérentes à la compétence
Peinture sur galets	Espace Ried Brun Muntzenheim	6 €	8 €

Le Comité syndical, à l'unanimité des Communes votantes, accepte cette proposition et le tarif correspondant.

### **POINT 12 - DIVERS**

Les dates des prochaines réunions ont été fixées comme suit :

- Bureau du syndicat le jeudi 26/11/2020 à 18H30
- Comité syndical le mardi 08/12/2020 à 18H30

La séance est levée à 20 heures